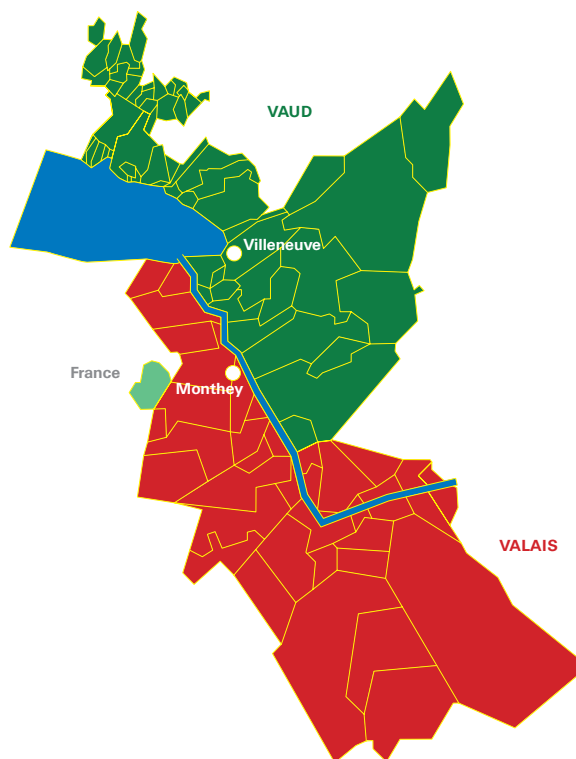


Un rayonnement  
régional



#### SATOM SA

##### Monthey

Administration

Z.I. Bœufferrant  
Case postale 92  
CH-1870 Monthey 1  
T. +41 (0)24 472 77 77  
F. +41 (0)24 472 82 02  
info@satom-monthey.ch

##### Villeneuve

Méthanisation  
et compostage

En Jaquetan  
CH-1844 Villeneuve  
T. +41 (0)21 967 20 80  
F. +41 (0)21 967 20 82  
info@satom-monthey.ch

[www.satom-monthey.ch](http://www.satom-monthey.ch)  
Hotline: 0800 72 77 77



S A T O M

Les déchets aussi, se mettent au vert

## COLLECTE DE DÉCHETS ORGANIQUES BIODÉGRADABLES

RECOMMANDATIONS AUX COMMUNES  
POUR LES APPORTS À VILLENEUVE

### Nouvelle filière de collecte des déchets organiques biodégradables

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, SATOM SA propose deux nouvelles collectes des déchets verts. L'une pour les déchets provenant des ménages et entreprises, l'autre pour ceux issus des cuisines professionnelles. Tous sont acheminés vers l'installation de méthanisation de Villeneuve. Ils y sont valorisés par la production de biogaz, d'énergie électrique verte, de chaleur et, si les conditions le permettent, de compost. Pour que cette production puisse se dérouler de façon optimale, le tri doit suivre certaines règles, que présente cette brochure.

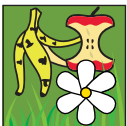
#### Tri

Si la qualité du tri des déchets organiques biodégradables est insuffisante, un tri manuel supplémentaire doit être effectué, ce qui induit de nombreux frais supplémentaires pour la collectivité.

#### Sensibilisation

SATOM SA organise des visites et propose des activités ludiques pour que la gestion des déchets devienne un jeu d'enfant.





## MÉNAGES ET ENTREPRISES/ DÉCHETS VERTS DE JARDIN

### Déchets collectés

(Liste non exhaustive)

- Mauvaises herbes et tontes de gazon, feuilles, aiguilles de conifères
- Branches, tailles de haies bocagères
- Fumiers d'animaux, paille de blé
- Fleurs fanées, plantes d'intérieur
- Rejets de cuisine avant assiette, etc.

- Des **conteneurs verts** privatifs uniformes de 140 à 770 litres sont requis. Ils doivent être **regroupés sur des emplacements prédéfinis**.

- La **collecte** est généralement effectuée 1 fois par semaine par des camions de ramassage, et 1 à 2 fois par mois (ou sur abonnement) durant l'hiver. Possibilité de ramassage sur appel pour les gros volumes.

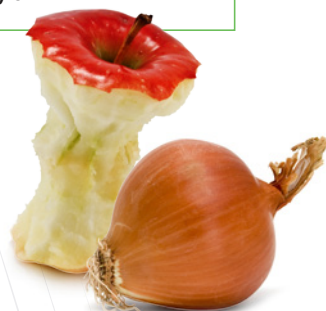
- L'**achat du conteneur** est à la charge des usagers.
- Les **déchets non conformes** sont facturés.



### Les avantages

- + Le citoyen bénéficie d'un nouveau service communal de qualité.
- + Le ramassage traditionnel des ordures est allégé (déchets verts collectés séparément).
- + Le trafic est délesté du va-et-vient des remorques à la déchèterie communale.
- + Les horaires de la déchèterie peuvent être réaménagés.

Ce dépliant informe sur la manière correcte de trier et de traiter les déchets organiques biodégradables. Il peut être téléchargé sur [www.satom-monthey.ch](http://www.satom-monthey.ch).



## CUISINES PROFESSIONNELLES/ DÉCHETS DE RESTAURATION

### Déchets collectés

(Liste non exhaustive)

- Feuilles de salade, épluchures, fruits et légumes abîmés, algues marines
- Coquilles d'œufs, os de petite taille, champignons comestibles
- Marc, sachets de thé, coques de cacao
- Restes de lait écrémé ou petit-lait acidulé
- Jus de fruits, eaux sucrées, vinaisse, restes de condiments
- Restes alimentaires crus et cuits
- Couennes de jambon, croûtes de fromages, huiles comestibles
- Vieux pain, restes de boulangerie et de confiserie
- Filtres en papier, vaisselles jetables triées, sacs biodégradables
- Fleurs fanées en faible quantité

- Des **conteneurs bruns** de 120 litres estampillés « **GastroVert** » sont fournis par SATOM SA. Ils doivent être déposés à un **emplacement prédéfini**.
- A l'enlèvement, un **nouveau conteneur propre** est déposé.
- La **collecte** est effectuée au minimum 1 fois par semaine.
- Le remettant verse une caution pour le prêt du/des conteneur/s.
- Les **déchets non conformes** sont refusés ou facturés en sus.



### Les avantages

- + Grâce au système de conteneurs interchangeable et systématiquement lavés, ainsi qu'à un ramassage approprié, les nuisances olfactives sont considérablement réduites.
- + L'expérience démontre que l'économie réalisée au niveau du ramassage traditionnel des ordures ménagères suffit à financer ce service de collecte proposé par SATOM SA.
- + La valorisation énergétique des déchets est bien meilleure.

## NOUVELLE ORDONNANCE FÉDÉRALE

### Interdiction d'affouragement des porcs

L'affouragement des porcs avec des déchets d'aliments a régulièrement été à l'origine d'importants foyers épizootiques (peste porcine, fièvre aphteuse, ESB-vache folle, grippe aviaire). A la suite de la révision de l'ordonnance sur les sous-produits animaux, l'élimination des déchets de restauration est régie depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 par de nouvelles dispositions. Parmi celles-ci figure notamment l'interdiction de nourrir les porcs avec les restes de repas. Ces restes peuvent ainsi rejoindre la filière de production de biogaz.